

Fiche d'information

Le projet TARCO du corps médical

– une révision globale et appropriée au lieu des interventions du Conseil fédéral

Résumé

Avec le projet TARCO (TARMED Consensus), la FMH travaille à la révision globale du TARMED conjointement avec les organisations représentées à la Chambre médicale. A l'été 2017, les négociations avec les partenaires tarifaires H+ et la CTM ont déjà commencé. L'objectif de la FMH est de remettre en juin 2018, conjointement avec tous les partenaires tarifaires, une structure appropriée, conforme à la loi et aux principes de l'économie d'entreprise pour approbation par le Conseil fédéral.

Contexte

Les prestations de médecine ambulatoire sont facturées selon la structure tarifaire TARMED (tarif médical). La version 1.08.00_BR du TARMED actuellement en vigueur est un contrat tarifaire entre la Fédération des médecins suisses (FMH), les assureurs-maladie suisses (santésuisse, curafutura), les Hôpitaux de Suisse (H+) et les assurances sociales fédérales (assurance-accidents AA, assurance militaire AM, assurance invalidité AI) représentées par la Commission des tarifs médicaux (CTM) de la Suva. Le TARMED est entré en vigueur en 2004 sur tout le territoire suisse en tant que structure tarifaire ambulatoire uniforme. Il couvre actuellement plus de 4600 positions pour des prestations médicales et quelques prestations paramédicales fournies au cabinet médical ou dans le secteur ambulatoire hospitalier. Nombre de paramètres comme le minutage¹, les unités fonctionnelles² et les nomenclatures³ ne sont plus adaptés.

¹ Temps fixe défini pour fournir une prestation. P. ex. un dermatologue ne peut facturer que 12 min pour un examen de la peau (forfait pour une prestation à l'acte)

La société simple TARMED Suisse⁴ a été fondée avec les partenaires tarifaires pour assurer la maintenance et développer la structure tarifaire. Comme toutes les parties devaient être du même avis pour valider une décision (vote à l'unanimité), la situation s'est de facto bloquée et le TARMED n'a jamais pu être développé et actualisé.

Parmi la FMH et les organisations représentées à la Chambre médicale, personne ne conteste la nécessité de réviser la structure tarifaire TARMED. A cet effet, la société ats-tms SA⁵ a été fondée en 2016. Les décisions y sont prises selon un système majoritaire pour que le développement du tarif puisse se poursuivre.

Après le rejet, en 2016, de la première proposition de révision par une majorité de membres votants de la FMH (votation générale), le projet TARCO a été lancé en janvier 2017 – avec une forte approbation des organes décisionnels de la FMH – pour améliorer la structure tarifaire rejetée.

Mise en place du projet TARCO

Les travaux de TARCO ne repartent pas de zéro mais poursuivent ceux réalisés pour la structure rejetée en 2016. Les experts médicaux des sociétés de discipline et les experts tarifaires de la FMH œuvrent à la révision glo-

² Lieu où la prestation est fournie (salle de consultation, d'opération au cabinet, d'examen avec CT ou IRM). Un taux est calculé sur la base de l'infrastructure de cette salle, y c. l'aide paramédicale (p. ex. assistante opératoire).

³ Elles désignent les prestations médicales (p. ex. prestation en l'absence du patient, visite à domicile, examen).

⁴ H+, FMH, santésuisse, CTM.

⁵ FMH, H+, curafutura, CTM.

bale du TARMED dans plus de 30 groupes de travail, soit un total de plus de 150 personnes. Ces travaux internes à la FMH se concentrent sur les points suivants, rejetés lors de la votation générale:

- Vérification et si nécessaire adaptation de la nomenclature médicale, des interprétations tarifaires⁶, de la structure des chapitres, des «valeurs intrinsèques qualitatives»⁷ et des paramètres utilisés pour les modèles de coûts
- Actualisation du revenu de référence⁸ pour le modèle de coûts «Prestation médicale» sur la base d'une étude scientifique
- Mise à plat des processus opératoires en anesthésie⁹
- Actualisation du modèle pour les «valeurs intrinsèques quantitatives»¹⁰

Les groupes de travail examinent chaque position tarifaire: avancées et possibilités médicales actuelles et adaptations des principes économiques. Le but est d'obtenir au sein de la FMH une structure tarifaire consolidée, appropriée, conforme à la loi et aux principes de l'économie d'entreprise. Une normalisation ou une révision neutre en termes de coûts ne fait pas partie du projet TARCO.

Projet TARCO: état actuel et prochaines étapes

Un tarif médical acceptable ne peut être élaboré qu'en association avec les sociétés de discipline concernées. C'est pourquoi la FMH collabore depuis le début du projet TARCO avec toutes les organisations représentées à la Chambre médicale pour procéder à des améliorations ponctuelles de la structure tarifaire. Les travaux en cours se fondent sur les principes tarifaires définis de manière uniforme et

⁶ Description du contenu de la prestation.

⁷ Les médecins sont habilités à fournir et à facturer des activités respectivement des prestations spécifiques en fonction des formations (postgraduée et continue) qu'ils ont accomplies.

⁸ Calcul virtuel déterminant combien devrait gagner un médecin indépendant disposant des qualifications adéquates et de la responsabilité professionnelle nécessaire durant le temps de travail dont il dispose.

⁹ Processus de préparation et de finition des opérations, par exemple positionnement du patient, induction et réveil de l'anesthésie ou mesures pour la sécurité des patients.

¹⁰ Compensation du temps prolongé de formation postgraduée (expérience) par un taux plus élevé.

obligatoire. Ceux-ci garantissent la cohérence et l'égalité de traitement des groupes de travail. A la mi-août 2017, les travaux sur la nomenclature médicale et la structure des chapitres seront terminés dans la majorité des groupes de travail. L'actualisation du revenu de référence pour le modèle de coûts «Prestation médicale» a pu être finalisée. Les autres travaux internes à la FMH seront achevés au plus tard fin 2017, conformément au calendrier du projet.

Perspective: lancer les négociations avec les partenaires tarifaires

Les négociations avec les partenaires tarifaires débuteront dans un deuxième temps sur la base du résultat consolidé obtenu au sein de la FMH. En juin 2017, il a été décidé dans le cadre du projet TARCO de commencer déjà maintenant les premières négociations sur les modèles de coûts. Cela permet de débuter plus tôt ces étapes importantes et de garantir une tarification uniforme. La FMH et les experts médicaux des sociétés de discipline examineront les différents aspects des modèles de coûts conjointement avec les partenaires tarifaires au sein de la société ats-tms SA et les actualiseront si nécessaire.

Le but de la FMH est de remettre en juin 2018, conjointement avec les partenaires tarifaires, une structure tarifaire appropriée, susceptible de recueillir la majorité, conforme à la loi et aux principes de l'économie d'entreprise au Conseil fédéral pour approbation.

Informations complémentaires

- www.fmh.ch > [Tarifs ambulatoires](#)
- Bulletin des médecins suisses, n° 28/29, 2017: [Approprié signifie approprié!](#)
- Bulletin des médecins suisses, n° 7, 2017, [L'Assemblée des délégués de la FMH valide le concept détaillé](#)